finpension

finpension Globale 0 (Prévoyance)

Risque de placement: **très bas**

Factsheet au 31.05.2025

Brève description

La stratégie de finpension Globale 0 investit 99 % dans des obligations à court et moyen terme cotées à la bourse suisse. La strategie d'investissement est passive et suit l'indice SBI AAA-BBB 1-5Y. Le fonds indiciel institutionnel du Credit Suisse est utilisé pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Ses fonds sont par ailleurs exemptés du droit de timbre à l'achat et à la vente.

Eléments clés

Devise de référence	CHF
Tarif forfaitaire	0.39 %
Coûts de fonds (TER)	0.00 %
Frais de dépôt	aucun
Frais de transaction	aucun
Rééquilibrage	hebdomadaire, le deuxième jour bancaire de la semaine

Classes d'actifs

Liquidité	1.0 %
Obligations	99.0 %

Devises

Franc suisse	100.0 %

Régions

Suisse	63.4 %
Europe	13.0 %
Non classifié	12.0 %
Amérique du Nord	10.2 %
Océanie	1.5 %

Performance (après déduction de la tarif forfaitaire)

Rendement	2025	2024	2023	2022	2021
en %	0.84	3.43	2.97	-5.62	-0.85

Rendement en %	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
cumulé	0.84	4.20	4.99	1.37	-1.61
annualisé p.a.	n.d.	4.20	1.64	0.27	-0.16

finpension AG
Hirschmattstrasse 36
6003 Lucerne

T 041 500 22 26
finpension.ch

3a Fondation de prévoyance

finpension

Liste des positions

Nom de produit	ISIN	Pondération
Liquidité		**1 %**
Cash		1 %
Obligations		**99 %**
UBS (CH) Index Fund - Bonds CHF 1-5 NSL I-X-acc	CH0214974369	99 %

Fournisseurs

Fondation	finpension 3a Fondation de prévoyance
Siège de la Fondation	Schwyz (SZ)
Autorité surveillance	LPP & Autorité de surveillance des fondations pour la Suisse centrale (ZBSA)
Réviseur	VATAR AG
Banque de dépôt	Credit Suisse (Suisse) AG
Direction	finpension AG, Lucerne

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par finpension. finpension n'offre aucune garantie quant à son contenu et son exhaustivité et décline toute responsabilité en cas de perte résultant de l'utilisation de ces informations.

Un investissement d'épargne 3a dans cette stratégie d'investissement nécessite la conclusion d'un contrat de prévoyance avec la fondation de prévoyance finpension 3a. Les dispositions valables du règlement de prévoyance, du règlement de placement, du règlement d'organisation et du barème des frais de la fondation ainsi que les conditions d'utilisation de la demande s'appliquent aux relations entre le titulaire du compte, ses survivants et la fondation de prévoyance finpension 3a. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.finpension.ch/3a.